

PROJET

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION CADRE EN VUE DU TRANSFERT DE GESTION
DU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE DE ROUEN**

Entre

LE DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME

Sis à Hôtel du Département, Quai Jean Moulin, 76101 ROUEN Cedex 1

Représenté par son Président, Monsieur Didier MARIE, agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente du **12 DEC. 2011**

ci-après dénommé « LE DEPARTEMENT »

d'une part

Et

LA VILLE DE ROUEN

Sise à l'Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 76037 ROUEN cedex 1

Représentée par son Maire, Madame Valérie FOURNEYRON, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du

ci-après dénommée « LA VILLE »

d'autre part.

Article 1 - Durée de la convention de gestion

L'article 12 de la convention du 3 février 2009 est modifié comme suit :

La convention de transfert de gestion est prorogée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Article 2 – Collections

L'article 3 de la convention du 3 février 2009 est supprimé.

Article 3 - Remboursement au Département

L'article 11-2 de la convention du 3 février 2009 est supprimé.

Article 4 - Budget du Muséum

Le paragraphe 4 de l'article 4 de l'avenant n°1 à la convention du 3 février 2009 est modifié comme suit :

Conformément à l'article 10 de la convention du 3 février 2009, la Ville procédera à l'émission d'un titre de recettes à l'encontre du Département afin de permettre au Trésorier municipal de recouvrer les sommes dues. Les sommes remboursées par le Département concerneront les dépenses liées aux frais de personnel du Muséum d'Histoire naturelle.

Le Département remboursera à la Ville de Rouen les frais de personnel du 4^{ème} trimestre 2012 au 1^{er} trimestre 2013 selon les modalités mentionnées ci-dessus.

Toutes les autres dispositions de la convention du 3 février 2009, le cas échéant modifiées par les avenants n°1 et n°2 demeurent inchangées et applicables de plein droit.

Article 5 – Cessation du transfert de gestion

Le transfert de gestion du Muséum d'Histoire naturelle de la Ville de Rouen au Département de Seine-Maritime cessera à la date du 31 décembre 2012.

Fait à Rouen, le

La Députée-Maire de ROUEN

Valérie FOURNEYRON

Le Président du Département


Didier MARIE

